



## HAUSSE DES INVESTISSEMENTS !

Le redressement des finances publiques permet non seulement de **baissier les taux d'imposition, de réduire la dette de la commune** (donc les impôts à venir) mais aussi d'investir pour des équipements publics. Voici la liste des nouveautés de 2019 (certaines sont même déjà livrées) :

- ▼ **POUR LES ENFANTS :**  
 Nouvelle école primaire Jean Macé et extension de l'école Fort du Bois  
 Installation de 10 tableaux blancs interactifs répartis sur toutes les écoles de la ville  
 Mise en place de 3 selfs.
- ▼ **POUR LES SPORTIFS :**  
 Rénovation du Dojo, nouveaux vestiaires et club house du rugby, terrain synthétique de football, création d'un pôle Sport Nature...
- ▼ **POUR LA VOIRIE :**  
 Par exemple : travaux sur les rues Saint Denis, Marthe Aureau...
- ▼ **POUR LES ASSOCIATIONS CARITATIVES :**  
 Création d'un pôle solidaire avec ; la Croix Rouge, le Secours Catholique, les Restos du coeur et Une terre pour tous.
- ▼ **POUR LA SÉCURITÉ :**  
 Mise en place de la vidéoprotection et d'un centre de supervision urbain.  
 Création de 4 nouveaux postes de policiers municipaux.

## Petit guide des grandes orientations budgétaires de votre ville :

### BAISSE DU TAUX DE L'IMPÔT FONCIER

### HAUSSE DES INVESTISSEMENTS !

### Orientations budgétaires du gouvernement :

### SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION PAR ÉTAPE



Nous vous expliquons chaque étape d'ici 2020...



Jean-Paul Michel, Maire de Lagny-sur-Marne  
Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Lors des « Propositions de Lagny » vous avez, à plusieurs reprises, regretté que l'État ne soit pas transparent et pédagogique sur ses dépenses. Dans le même temps, les communes ont l'obligation de mettre à disposition des habitants un « rapport d'orientation budgétaire ».

Ce document est accessible sur le site internet de la commune. Ce document étant très normé et donc très technique, nous avons voulu aller plus loin pour vous l'expliquer avec des exemples concrets.

Voici quelques données pour connaître les grandes orientations budgétaires de la ville et peut-être vous donner envie d'aller consulter le fameux « rapport d'orientation budgétaire ».

**Les services, l'équipe municipale et moi-même nous tenons à votre disposition pour tout renseignement et vous souhaitons une bonne lecture de ce guide.**



## BAISSE DU TAUX DE L'IMPÔT FONCIER POUR LA 4<sup>ÈME</sup> ANNÉE DE SUITE !

L'État fixe une valeur à votre logement : la **base locative**. Chaque année les parlementaires réévaluent la base locative à la hausse.

**BASE LOCATIVE X TAUX D'IMPOSITION** = montant de votre impôt voté par les collectivités



DEPUIS 4 ANS, LA VILLE BAISSA SON TAUX D'IMPOSITION SUR LE FONCIER BÂTI.  
Pour vous aider à comprendre l'impact des décisions de l'État et de la commune :

Pour 1000€ d'impôts payés en début de période

Entre 2018 - 2019	+ 2,2 %	+ 22 €	1 022 €	-2,5 %	- 26 €	996 €
Entre 2015 - 2019	+ 4,87 %	+ 49 €	1 049 €	-5,40 %	- 57 €	992 €

### DÉCISION DE L'ÉTAT

en %	Soit	Total
+ 2,2 %	+ 22 €	1 022 €
+ 4,87 %	+ 49 €	1 049 €

### DÉCISION DE LA VILLE

en %	soit	au final
-2,5 %	- 26 €	996 €
-5,40 %	- 57 €	992 €

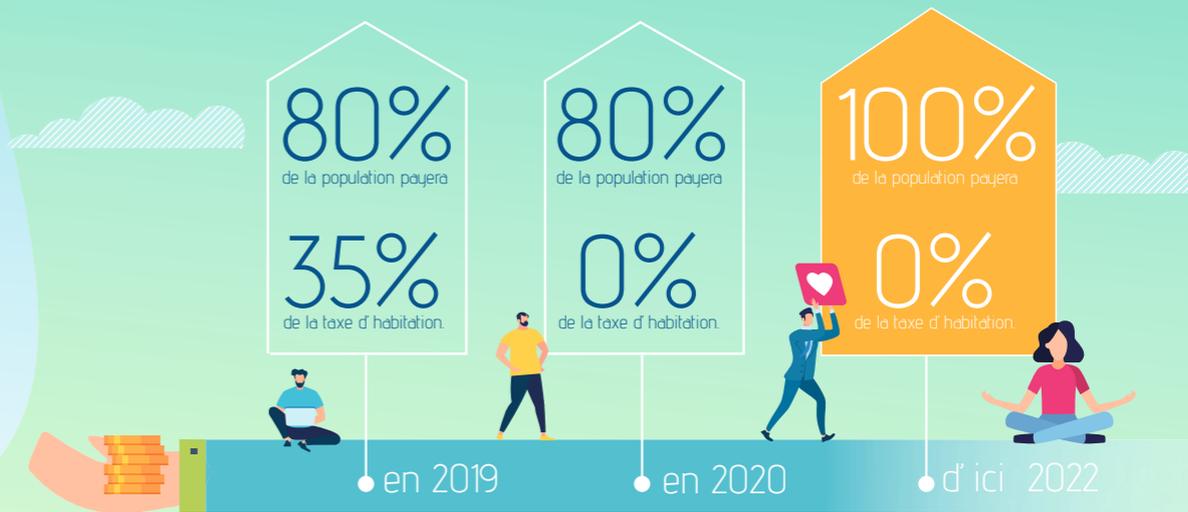
Si en 2018, je payais 1000 € d'impôts fonciers\*, je devrais payer 1022 € à cause des décisions de l'État et au final, je ne payerais **que 996 € grâce** à la baisse des taux votée par la municipalité.

\*(part communale)

Si en 2015, je payais 1000 € d'impôts fonciers\*, je devrais payer 1049 € à cause des décisions de l'État et au final, je ne payerais **que 992 € grâce** à la baisse des taux votée par la municipalité.

## SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

Cette baisse de la taxe foncière est complémentaire de la suppression par étape de la taxe d'habitation. En effet, **cette année, 80 % des habitants ne payeront plus que 35 % de la taxe d'habitation**. L'année prochaine ils ne la paieront plus et d'ici 2022, plus aucun habitant ne la paiera.



### LES AUTRES DÉCISIONS MARQUANTES DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE BUDGET

Un budget de **+de 400 000 €** pour les associations et de nouvelles salles.



Vente de locaux municipaux pour créer des biens qui servent à tous